RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 09354
Numéro SIREN : 508 667 094
Nom ou dénomination : IDIA

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 43462

IDIA
Société anonyme au capital de 5.000.010 euros
12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
508 667 094 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er SEPTEMBRE 2022

Le 1er septembre 2022 à 9 heures,

Le Conseil d'administration de la société IDIA (« **IDIA** » ou la « **Société** ») s'est réuni au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Sont présents à la réunion :

- M. Jacques RIPOLL — Administrateur (en audioconférence)
- Mme Isabelle JOB-BAZILLE — Administratrice (en audioconférence)
- M. Emmanuel VEY — Administrateur (en audioconférence)
- M. Jean-Yves CARILLET — Administrateur (en audioconférence)
- M. Olivier CONSTANTIN — Administrateur (en audioconférence)
- M. Paul CARITE — Administrateur (en audioconférence)

Sont absents et excusés :

- M. Jean-Michel BERLING — Administrateur
- M. Olivier NICOLAS — Administrateur

M. Jacques RIPOLL est désigné comme président de séance.

M. Eric LE CANN est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le président de séance passe aussitôt à l'ordre du jour.

POINT 1 Démission de M. Jacques RIPOLL de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de M. Jacques RIPOLL de démissionner de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 1er septembre 2022, à l'issue de la présente séance du Conseil d'administration, et tient à le remercier pour son entier soutien dans la mise en place de la nouvelle organisation et la nouvelle stratégie d'IDIA.

POINT 2	Désignation par cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Jacques RIPOLL

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de désigner par voie de cooptation en qualité de nouvel administrateur :

- **Monsieur Xavier MUSCA**, né le 23 février 1960 à Bastia (20), demeurant 32 avenue Sainte Foy – 92200 Neuilly sur Seine,

La désignation, par voie de cooptation, de Monsieur Xavier MUSCA en qualité de nouvel administrateur (i) interviendra pour la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques RIPOLL restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et (ii) sera soumise pour ratification à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de coopter Monsieur Xavier MUSCA en qualité de nouvel administrateur selon les conditions susvisées.

POINT 3	Démission de M. Jean-Michel BERLING de son mandat d'administrateur

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de M. Jean-Michel BERLING de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société à compter du 1er septembre 2022, à l'issue de la présente séance du Conseil d'administration, et tient à le remercier pour son engagement dans ses fonctions.

POINT 4	Désignation par cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Jean-Michel BERLING

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de désigner par voie de cooptation en qualité de nouvelle administratrice :

- **Madame Eve DURET**, née le 26/09/1967 à Caen (14), demeurant 56, avenue du Roule – 92200 Neuilly sur Seine.

La désignation, par voie de cooptation, de Madame Eve DURET en qualité de nouvelle administratrice (i) interviendra pour la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel BERLING restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et (ii) sera soumise pour ratification à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de coopter Madame Eve DURET en qualité de nouvelle administratrice selon les conditions susvisées.

POINT 5	Désignation d'un nouveau Président du Conseil d'administration

En conséquence de la démission de l'actuel Président du Conseil d'administration, Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, avec effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente séance du Conseil d'administration :

- **Monsieur Xavier MUSCA**, né le 23 février 1960 à Bastia (20), demeurant 32 avenue Sainte Foy – 92200 Neuilly sur Seine,

pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, confirme la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Le Président du Conseil d'administration exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Chapitre III des statuts. Il organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il représentera le Conseil d'administration dans ses rapports avec les actionnaires et avec les tiers. Il veillera au bon fonctionnement du Conseil d'administration et des assemblées générales et s'assurera que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions dans la Société.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Xavier MUSCA en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration selon les conditions susvisées.

POINT 6 Pouvoir pour formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

DocuSigned by:
Jacques Ripoll
D6361A9E90ED445...

Le président de séance

M. Jacques RIPOLL

DocuSigned by:
Isabelle Job-Bazille
502ECC43C1FE437...

Un administrateur

Mme Isabelle JOB-BAZILLE